

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE  
RIORGES**

N° DCM\_2021\_05

OBJET :

**CADRE DE VIE – COMMERCE  
– ARTISANAT –  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**RESERVE FONCIERE  
DES SABLES  
VENTE D'UN TENEMENT  
COMMUNAL AUPRES DE  
L'ADAPEI LOIRE  
-  
APPROBATION**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **27 janvier 2021** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 20 Janvier 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 29 janvier 2021.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 32 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absent avec excuses :*

Christian SEON, *conseiller municipal*.

*Absent sans excuse : Néant*

*Secrétaire élue pour la durée de la session : Martine SCHMÜCK*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Christian SEON	Daniel CORRE

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20210127-DCM\_2021\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2021

Affichage : 29/01/2021

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**RESERVE FONCIERE DES SABLES  
VENTE D'UN TENEMENT COMMUNAL AUPRES  
DE L'ADAPEI LOIRE  
APPROBATION**

André Chauvet, adjoint au maire, expose à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme ;

La municipalité souhaite valoriser ses réserves foncières acquises au fil du temps. Ainsi, des terrains situés rue Raymond Poincaré d'une surface totale de 10152m<sup>2</sup> appartenant à la commune pourront accueillir une extension du Pôle de Travail Adapté de l'ADAPEI Loire de Riorges, permettant un regroupement des ESAT du bassin roannais.

Un accord amiable a été conclu pour une vente des parcelles communales cadastrées section AV numéro 292 d'une superficie de 5085m<sup>2</sup> et section AV numéro 341 d'une superficie de 5067m<sup>2</sup> au prix de 253 800 € (DEUX CENTS CINQUANTE TROIS MILLE HUIT CENTS EURO), soit 25€ le m<sup>2</sup>.

Un avis a été rendu par France Domaine sous la référence 2019-42184V0916 correspondant au prix de vente déterminé. Conformément à l'article 1593 du Code civil, les frais d'actes notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la vente amiable des parcelles sises rue Raymond Poincaré, cadastrées section AV numéro 292 d'une superficie de 5085m<sup>2</sup> et section AV numéro 341 de 5 067m<sup>2</sup>, auprès de l'ADAPEI LOIRE ;
2. autorise le maire à signer les actes relatifs à la cession qui seront passés en l'étude de maître RIOTTE-BERTRAND, notaire à Riorges et de Maître CRESCINI notaire à Dunières (43).

Ont signé au registre tous les membres présents  
Certifié,  
Riorges, le 27 janvier 2021  
Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN